

## La MRC élargit la desserte du transport adapté à l'ensemble de ses municipalités

11 Décembre 2009 - Les membres du Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel ont mandaté la Société de transport adapté de Richelieu (STAR) pour qu'elle desserve les douze municipalités de son territoire. Le transport adapté est un service de transport collectif porte-à-porte destiné aux personnes ayant des limitations (handicaps physiques et déficiences intellectuelles). Soulignons que depuis le début des années 1980, la STAR offrait déjà, pour le bénéfice de cinq municipalités de la MRC (Sorel-Tracy, Saint-Joseph-de-Sorel, Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Robert et Sainte-Victoire-de-Sorel), le service de transport adapté. Grâce à ce nouveau mandat, sept nouvelles municipalités bénéficient dorénavant de ce service (Massueville, Saint-Aimé, Saint-David, Saint-Gérard-Majella, Yamaska, Saint-Ours, Saint-Roch-de-Richelieu). L'instauration de ce service sur l'ensemble du territoire permet maintenant aux usagers de pouvoir se rendre dans toutes les municipalités de la MRC, ce qui n'était pas le cas avant. La Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) spécifie que pour avoir droit au transport adapté, il faut répondre aux deux exigences suivantes :



**1.** Être une personne handicapée, c'est-à-dire avoir une déficience significative et persistante, et être limitée dans l'accomplissement des activités normales ;

**2.** Avoir des limitations sur le plan de la mobilité justifiant l'utilisation d'un tel service. Pour accéder à ce service, les contribuables doivent remplir le formulaire de demande d'admission au transport adapté qui est disponible sur demande à la STAR au 450 746-7827 ainsi qu'à la MRC au 450 743 2703.

Si le demandeur est reconnu admissible au transport adapté, le comité d'admission lui accordera un droit d'usager. Par ailleurs, la MRC analysera prochainement, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de transport, la possibilité d'instaurer un service de transport collectif en milieu rural. Cette démarche permettra aux citoyens des municipalités rurales du territoire de bénéficier d'un service de transport en commun pour leurs déplacements. De plus, par souci de cohérence envers la MRC et les organismes régionaux, la STAR changera son nom pour « Service de transport adapté régional (STAR) de la MRC de Pierre-De Saurel ».

- 30 -

Source :

Denis Boisvert

Directeur général et secrétaire-trésorier